

Séance du 17 juillet 2001

L'an deux mil un le dix sept Juillet, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul **UGUEN**, Maire, M. Daniel **FUSTEC** 2ème Adjoint, M. André **RIOU** 3ème Adjoint, Mme Martine **JAOUEN** 4ème Adjoint, Mme Martine **CUEFF** 5ème Adjoint, M. Rémy **LE MEUR**, M. Pierre **LE DILAVREC**, Mme Sylvie **GEFFROY**, M. Romain **QUERE**, M. Arsène **INIZAN**, Mme Louissette **LE ROUX**, M. Jean **CORVEZ**, Mme Françoise **NORMAND**, M. Tanguy **MORVAN**. M. Yvon **FOLLOROU**, M. Jacques **TILLY**,

Absents : M. Pierre **MENEZ**, M. Michel **LE ROY**,

Procurations : M. Pierre **MENEZ** 1er Adjoint à M. Paul **UGUEN**, M. Michel **LE ROY** à M. Daniel **FUSTEC**,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Juillet 2001

Date de Publication : 18 Juillet 2001

Secrétaire : M. Romain **QUERE**

Objet : Mise en place d'éoliennes : Etudes

Le Maire indique que deux sociétés ont pris contact avec la Mairie pour l'étude d'implantation d'éoliennes au niveau de Kerhellou ou à la limite de Guerlesquin et de Botsorhel. Il rappelle Plougras qui devrait recevoir environ 450 000 F de Taxe Professionnelle pour l'implantation de 7 éoliennes. Si celles-ci étaient installées sur Guerlesquin, il y aurait une possibilité pour que l'une d'elles soit à disposition du public pour la visiter et comprendre son fonctionnement. Le loyer versé au propriétaire du terrain s'élèverait normalement à 15 000 F par an et par éolienne.

Le Maire demande de voter pour le Principe de la réalisation d'une une de faisabilité concernant ces éventuelles implantations ; Le Conseil donne son accord à l'unanimité.